



ORDRE NATIONAL DES CHIRURGIENS-DENTISTES

AIDES A L'INSTALLATION

Contrat d'Engagement de Service Public _ CESP

Ce dispositif propose aux étudiants et aux internes en médecine – et depuis la rentrée universitaire 2013-2014 aux étudiants en odontologie- une allocation mensuelle de 1 200€.

En échange, les bénéficiaires s'engagent – pendant un nombre d'années égal à celui durant lequel ils auront perçu l'allocation – à exercer dans une zone où la continuité des soins est menacée ou, pour les étudiants en médecine, à choisir une spécialité moins représentée.

Ils bénéficient également d'un accompagnement individualisé durant toute la formation et d'un soutien au moment de l'installation ou de la prise de fonctions.

Afin de faire connaître le dispositif à un maximum d'étudiants et d'internes, le ministère met à la disposition des documents d'information.

Toutes les informations en détail sur le [site du ministère](#)

Portail d'Accompagnement des Professionnels de Santé _ PAPS

Il s'agit d'un service d'information de proximité développé par les agences régionales de santé pour orienter et accompagner les étudiants et les professionnels de santé, et faciliter leur installation dans les territoires fragiles afin de répondre au mieux aux besoins de santé et réduire les inégalités d'accès aux soins.

9 professions sont présentées dans les PAPS :

- les médecins
- les chirurgiens-dentistes
- les pharmaciens
- les sages-femmes
- les infirmiers
- les masseurs-kinésithérapeutes
- les orthophonistes
- les orthoptistes
- les pédicures-podologues.

Pour plus d'informations : <https://www.paps.sante.fr/>